

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 janvier 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission

Points 123 et 109 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

**Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées :
deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.3/56/L.6/Rev.1, révisé oralement**

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago Wins (Uruguay)

1. À ses 31e et 40e séances, les 3 et 24 décembre 2001, la Cinquième Commission a, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/56/L.6/Rev.1, révisé oralement, présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/15). Le Président du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires a introduit le rapport y relatif du CCQAB (voir A/C.5/56/SR.31).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sur la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/56/C.5/SR.31 et 40).

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/15), la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/56/L.6/Rev.1, révisé oralement, elle aura à se prononcer, dans le cadre de ses travaux relatifs au premier rapport sur l'exécution du budget de 2002-2003, sur l'ouverture éventuelle d'un crédit additionnel au chapitre 26 (Information).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

